



Synthèse des échanges lors des ateliers DOO du SCoT

Atelier Mobilités

Octobre 2017

Compte rendu

Pièce jointe : diaporama de la présentation

Articuler déplacements et urbanisme

Diapo 9 (desserte numérique – point discuté dans l’atelier sur l’habitat) :

- Il est demandé de distinguer les ZA et les équipements structurants, pour lesquels la desserte de très haute qualité est impérative, des opérations de plus de 10 logements, pour lesquelles une localisation préférentielle dans une zone desservie par un réseau numérique de haute qualité existant ou programmé est demandée.

Diapo 11 (desserte numérique – point discuté dans l’atelier sur l’économie) :

- Il est convenu de proposer des espaces mutualisés de *co-working* et télétravail sur l’ensemble du territoire, et pas seulement les pôles urbains.

Diapo 13 (densification autour des secteurs desservis) :

- Il n’est pas retenu le principe de densifier davantage autour du mail sud de Pithiviers.
- La même disposition autour de la gare de Malesherbes pose question également : il s’agit de permettre l’évolution progressive des quartiers pavillonnaires concernés. D’autres dispositions (diapo 14 + règles de densités appliquées aux pôles) permettront d’atteindre ces objectifs.

Diapo 14 (urbanisation prioritaire des secteurs desservis) :

- La prescription sur l’urbanisation prioritaire sera reformulée ainsi : « le SCoT demande une urbanisation prioritaire des secteurs situés à moins de 300m des arrêts de transports collectifs, de 500m des centres villages (communes rurales et périurbaines) et 1000m des centres bourgs (pôles structurants).

Diapo 15 (fluidifier le stationnement) :

- Cette disposition, validée sur le fond, amène discussion sur sa mise en œuvre (qui va au-delà du PLU). La ville de Pithiviers est justement en train de mener des projets pour aller dans cette direction (requalification de la place des Halles, réflexion place du Martroi, mise en place d’un stationnement de courte durée) et fait part de son retour d’expérience en la matière.

Développer les alternatives à la voiture individuelle

Diapo 18 (modes doux de déplacements) :

- Il est proposé d’indiquer les distances de référence suivantes autour des pôles générateurs de déplacements : 1km pour la marche à pied, 3km pour le vélo, qui permettent d’atteindre un lieu en 15mn.
- Dans les outils pour encourager la pratique du vélo, il est proposé de citer une association du Loiret qui récupère et remet en état des vélos (1terreactions (www.1terreactions.org) qui avait sollicité le Pays il y a presque 2 ans.

Diapo 19 (intermodalité) :

- Il est proposé de recommander la réalisation de plans de mobilité par les entreprises/administrations, notamment à Pithiviers et Malesherbes (en précisant qu’un accompagnement de l’ADEME est possible). Loi TECV. L1231-15 : « Les

entreprises d'au moins deux cent cinquante salariés et les collectivités territoriales facilitent, autant qu'il est possible, les solutions de covoiturage pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail de leurs salariés et de leurs agents. Les autorités mentionnées à l'article L. 1231-1, seules ou conjointement avec d'autres collectivités territoriales ou groupements de collectivités intéressés, établissent un schéma de développement des aires de covoiturage destinées à faciliter la pratique du covoiturage. »

Diapo 20 (partage de l'espace public dans les centralités) :

- La prescription est retenue sur le fond. Pour la clarifier, la reformulation suivante est proposée : « dans les centres des pôles urbains et des pôles structurants, le SCoT demande un partage des espaces publics au bénéfice des piétons et des modes doux de déplacements (augmentation de l'emprise des espaces dédiés et du nombre de stationnements vélos). A cette fin, le SCoT préconise de ne pas y augmenter le nombre de places de stationnement pour véhicules motorisés, ni l'emprise de la voirie carrossable.

26-10-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier Déplacements

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BEULIN Noémie	Chargée de mission développement économique ^{CCDP} _{CCPG}	
BEVIERE Monique	Présidente du Pays	
BRISSON Jean-Louis	Maire de Greneville en Beauce	
CHENE Pascal	Adjoint ^{Conseiller Municipal} du maire Ville de Pithiviers	
CHEVALLIER Myriam	Directrice adjointe mutualisée Urbanisme et Foncier CCDP et Ville de Pithiviers	
CHOFFY Patrick	Maire de Boisseaux	
DECOBERT Serge	Conseiller Municipal Pithiviers	
ESTRADE Dominique	DDT 45 – Service SUADT	
FLORINE Olivier	Chargé du SCoT - PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
GASPARD Jérôme	DGS de la CC du Pithiverais	
LE GUYADER Yolande	DGS de la CC du Pithiverais Gâtinais	
NAUDET Sylvain	Adjoint au Maire - Outarville	
METIVIER Bernard	Adjoint au Maire Nancray-sur-Rimarde	
TARTINVILLE Yves	Vice Président du Pays en charge du SCoT	
THION Denis	Vice Psdt de la CC et du Pays – Maire de Courcelles	
VERGER Laurent	Chargé de mission développement territorial	
VERNEAU Daniel	Maire de Boynes	
VOYER David	Agent de Développement – PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
PETETIN Marc	Maire de Dadonville	
PIGNAULT Christian	Adjoint Nancray	
BARRAISE d.	Nancray / r.	
LAURE Christ	Maire - Lignville	
SAGIE Marcel	Adjoint Charenton en Beauce	
VILLETTE Blandine	DDT. Charge Foncier	